

## Avis public d'Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

Arrondissement de Saint-Laurent

Division des ressources matérielles  
Direction des Services administratifs et du greffe

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 00**, à la date ci-dessous, à Bureau du citoyen de l'Arrondissement de Saint-Laurent, 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, Québec, H4M 2M7 pour :

<b>Catégorie :</b>	Travaux
<b>Appel d'offres :</b>	21-008
<b>Titre de l'appel d'offres :</b>	Modification de l'escalier d'accès au sous-sol et travaux connexes au chalet de parc Alexis-Nihon
<b>Date d'ouverture :</b>	Mercredi, 12 mai 2021
<b>Dépôt de garantie :</b>	10 % de la valeur de la soumission
<b>Renseignements :</b>	Pour toute question s'adresser à : <a href="mailto:saint-laurent.soumissions@montreal.ca">saint-laurent.soumissions@montreal.ca</a>
<b>Documents :</b>	Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du vendredi 9 avril 2021
<b>Visite supervisée des lieux :</b>	Oui, obligatoire : Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est : jeudi 29 avril 2021 auprès de monsieur Vincent Labossière, au 514 592-4561 ou par courriel : <a href="mailto:vincent.labossiere@montreal.ca">vincent.labossiere@montreal.ca</a> Les visites auront lieu du 14 avril au 4 mai 2021

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à la Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception. La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 9 avril 2021,

Le Secrétaire du Conseil d'arrondissement,  
Benoit Turenne  
Arrondissement de Saint-Laurent